

### « SECOURS » OU « PRET »

Il s'agit d'une aide unique et ponctuelle. Toute personne en grande difficulté pourra bénéficier d'une aide après l'examen de son dossier par l'assistante sociale et le CCAS.

### AIDE AUX VACANCES

Cette aide interviendra en complément, après avoir épuisé toutes les aides légales. Le barème de ressources fixé sera celui du quotient familial.

### AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Cette aide facultative pourra être attribuée sous forme de bons d'achats, après étude du dossier par l'assistante sociale et le CCAS.

Le CCAS aide également le périscolaire et l'Ecole de la commune à l'occasion de dépenses particulières.

**Le CCAS est à votre écoute et service**

Mairie d'Auris en Oisans

Tél : 04 76 80 06 04 — Fax : 04 76 80 26 47

Email : [accueil@mairie-auris.fr](mailto:accueil@mairie-auris.fr)

[www.mairie-auris.fr](http://www.mairie-auris.fr)

Centre Communal d'Actions Sociales  
D'AURIS EN OISANS

# INFORMATIONS

Mairie d'Auris en Oisans

Tél : 04 76 80 06 04 — Fax : 04 76 80 26 47

Email : [accueil@mairie-auris.fr](mailto:accueil@mairie-auris.fr)

[www.mairie-auris.fr](http://www.mairie-auris.fr)



**Conformément au code de l'Action Sociale et des**

**familles, le CCAS se compose de:**

Le Maire, Mr Yves MOIROUX Président : 06 72 45 59 15  
Mr Jean Louis VIEUX ROCHAZ : 06 26 97 53 42  
Mr Jean Michel VEYRAT : 06 64 90 79 14  
Mr Didier PORTE : 04 76 80 06 34  
Mr Emeric CHUZEL : 06 85 56 06 65  
Mr Jean Louis PELLORCE : 04 76 80 20 08  
Mr Claude CAIX : 04 76 79 05 14  
Mme Nicole REN : 04 76 80 17 71  
Mme Marie-France IDANEZ : 04 76 80 06 04  
Mme Marie-Hélène HOSTACHE : 04 76 80 06 04

***Le Centre Communal d'Actions Sociales anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,***

***Il dispose d'un budget propre et intervient en matière d'aides sociales légales et facultatives en faveur des populations concernées.***

***Le CCAS intervient en complément, après que toutes les aides légales ont été sollicitées, d'attribution des aides légales.***

**ADMR - SSAD (Service de soins à domicile) Freney d Oisans**

**Tél. 04 76 80 28 38**

**CHAQUE MEMBRE DU CCAS EST TENU**

**A LA CONFIDENTIALITE**

**PREMIERES MISSIONS DEFINIES PAR LE CCAS**

**EN MATIERE D'AIDE FACULTATIVE**

**VOYAGE ORGANISE EN FAVEUR DES PERSONNES**

**DU 3ème AGE**

Trois conditions obligatoires pour participer au voyage :

- Etre inscrit sur les listes électorales
- Etre âgé de 65 ans dans l'année en cours

(possibilité d'inscrire son conjoint non ayant droit avec participation)

- Etre résident (principale) 5 à 6 mois consécutifs dans la commune

**REPAS DU 3ème AGE**

Trois conditions obligatoires pour participer au voyage :

- Etre inscrit sur les listes électorales
- Etre âgé de 65 ans dans l'année en cours

(possibilité d'inscrire son conjoint non ayant droit avec participation)

- Etre résident (principale) 5 à 6 mois consécutifs dans la commune
- Ne pas participer au voyage

**TRANSPORT EN CAR VFD AURIS / BOURG D'OISANS**

Un transport « aller-retour » par semaine entre Auris et Bourg d'Oisans sera offert à toute personne à partir de 60 ans (le remboursement des billets se fera trimestriellement et sur justificatifs). Chaque personne désirant descendre à Bourg d'Oisans peut emprunter tous les cars VFD y compris la navette du collège qui dessert tous les hameaux en période scolaire. En intersaison : un taxi peut être demandé sous certaines conditions et après accord de la Mairie. C'est la Mobilité service